

Règles de vie au CDI

- Quand et comment venir au CDI ?

Le CDI est ouvert selon les horaires suivants :

Lundi : 8h-12h10 / 12h40-15h30
Mardi : 8h-12h10 / 12h40-16h30
Jeudi : 8h-12h10 / 12h40-17h30
Vendredi : 9h-12h10 / 12h40-15h30

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être légèrement modifiés d'une semaine sur l'autre, en fonction des classes accueillies par le professeur documentaliste. Un planning hebdomadaire est affiché sur le panneau d'information à droite de la porte du CDI, et consultable aussi sur le [Cybercolleges42](#).

Matin et après-midi : Vous pouvez venir au CDI pendant les heures d'ouverture, quand il n'est pas occupé par une classe.

Vous devez d'abord vous rendre en salle de permanence. Si vous souhaitez venir au CDI (obligatoirement pour l'heure entière), vous devez avoir votre carnet de liaison. Ce sont les surveillants qui vous autorisent à venir au CDI, et vous inscrivent sur une liste.

Entre 12h40 et 13h20 : vous pouvez venir librement au CDI sauf les jours où celui-ci accueille un club (en 2017-2018 : Club Lecture le mardi entre 12h40 et 13h20).

Pendant la récréation du matin : le CDI est ouvert uniquement pour les prêts et les retours de livres. La durée de la récréation est trop courte pour se lancer dans une recherche, et ce n'est pas le moment non plus de faire ses exercices pour l'heure suivante !

Le CDI est fermé pendant la récréation de l'après-midi.

- Pourquoi venir au CDI ?

- Pour lire et emprunter des romans, bandes dessinées, périodiques, livres documentaires.
- Pour effectuer des recherches documentaires nécessaires à l'élaboration d'exposés, de dossiers.
- Pour s'informer sur les métiers.
- Pour utiliser un traitement de texte, ou consulter un site internet conseillé par un professeur.

- Comment se comporter au CDI ?

- Déposer les sacs et cartables à l'entrée.
- Remettre les documents à leur place une fois leur lecture ou consultation terminée. Si l'on n'est pas sûr de la bonne place du document, demander de l'aide au professeur-documentaliste (ne pas abandonner le document n'importe où !)
- Être le plus silencieux possible : les bavardages intempestifs et les déplacements incessants sont interdits.
- Si vous devez dialoguer, parlez à voix basse.
- Si vous devez vous déplacer, faites-le calmement.

La durée du prêt est de : une semaine pour les BD et les magazines, trois semaines pour les documentaires et les romans. Le prêt peut être renouvelé sur demande.